

TAUX COUPON

Mai 2025

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE⁽¹⁾ ET UNE GARANTIE DU CAPITAL EN CAS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ OU À L'ÉCHÉANCE⁽²⁾

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « taux ».

Période de commercialisation : Du 25 mars inclus au 10 mai 2025 inclus. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Taux Coupon Mai 2025 peut cesser à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

Produit émis par JPMorgan Chase Financial Company LLC., société à responsabilité limitée incorporée dans l'État du Delaware, États-Unis (l'« Émetteur ») bénéficiant d'une garantie des sommes dues, fournie par JPMorgan Chase & Co.⁽⁴⁾ (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Durée d'investissement conseillée : 12 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies.

Éligibilité : Comptes-titres, unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou d'un contrat d'épargne retraite (individuel ou collectif). Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, **l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Catégorie d'investisseurs : Ce titre de créance s'adresse à des investisseurs professionnels et non-professionnels.

Code ISIN : FR001400WWJ8

Communication à caractère promotionnel.

Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance⁽³⁾ ou de remboursement automatique anticipé⁽³⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾La garantie du capital s'entend hors de frais de gestion et prélèvement sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, et sauf défaut de paiement ou faillite de l'Émetteur et du Garant, et mise en résolution du Garant.

⁽³⁾Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽⁴⁾JPMorgan Chase & Co. : Standard Poor's A / Moody's A1 / Fitch AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 30 janvier 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du produit.



TAUX COUPON MAI 2025

EN QUELQUES MOTS

TAUX COUPON MAI 2025 EST UN TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE (EN CAS DE REVENTE DU TITRE DE CRÉANCE AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE⁽²⁾ OU DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ⁽²⁾) ET UNE GARANTIE DU CAPITAL EN CAS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ OU À L'ÉCHÉANCE, DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT LES SUIVANTES :

- Le titre de créance est exposé à l'évolution du Taux CMS EUR 10 ans⁽³⁾, qui correspond au taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 10 ans.
- Un coupon inconditionnel de 1,625%⁽¹⁾ versé à l'issue des trimestres 1 à 4⁽²⁾, quelle que soit la valeur du Taux CMS EUR 10 ans.
- Un coupon conditionnel de 1,625%⁽¹⁾ versé à l'issue des trimestres 5 à 47, si à la date de constatation trimestrielle⁽²⁾, le Taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,80%.
- Un remboursement automatique anticipé du capital initial⁽¹⁾, majoré du coupon conditionnel⁽¹⁾ au titre du trimestre, si à une date de constatation trimestrielle⁽²⁾, des trimestres 5 à 47, le Taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%.
- À l'échéance des 48 trimestres, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - » Un remboursement du capital initial⁽¹⁾ majoré d'un coupon conditionnel de 1,625%⁽¹⁾ au titre du trimestre, si à la date de constatation finale, le 19 mai 2037, le Taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,80%.
 - » Un remboursement du capital initial⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾ si à la date de constatation finale, le 19 mai 2037, le Taux CMS EUR 10 ans est strictement supérieur à 2,80%.



Taux Coupon Mai 2025 est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « Taux Coupon Mai 2025 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Bruts présentés s'entendent hors frais de gestion, commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés le cas échéant au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de comptes-titres, hors prélèvements fiscaux et sociaux applicables, et hors défaut et faillite de l'Émetteur et hors défaut, ouverture d'une procédure de résolution et faillite du Garant. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de fin de période de commercialisation, le 10 mai 2025, jusqu'à la date de paiement du remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou d'échéance⁽²⁾ selon les cas. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

En cas d'achat après le 10 mai 2025 (date de fin de période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽²⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels Bruts effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Bruts indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut ou de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant.

Le titre de créance « Taux Coupon Mai 2025 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif). La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « Taux Coupon Mai 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif) dans le cadre desquels ce titre de créance peut être proposé.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres), hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant.

⁽²⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Veuillez-vous référer à la description du Taux CMS EUR 10 ans en page 8.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- **Versement d'un coupon trimestriel de 1,625%⁽¹⁾ :**
 - » À l'issue des trimestres 1 à 4, quelle que soit la valeur du Taux CMS EUR 10 ans ;
 - » Et, à l'issue des trimestres 5 à 48, dès lors qu'à une des dates de constatation trimestrielle⁽²⁾ ou à la date de constatation finale⁽²⁾, le Taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,80%.
- **Potentiel remboursement automatique anticipé du capital initial⁽¹⁾ chaque trimestre à partir de la fin du trimestre 5 (début année 2),** dès lors qu'à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽²⁾, le Taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%.
- **Remboursement de l'intégralité du capital initial⁽¹⁾ à l'échéance en l'absence de remboursement anticipé :** quelle que soit la valeur du Taux CMS EUR 10 ans.

INCONVÉNIENTS

- **Taux Coupon Mai 2025 présente un risque de perte en capital en cours de vie** (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽²⁾ ou de remboursement automatique anticipé⁽²⁾). En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽²⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- Le produit est également soumis au risque lié à l'inflation. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et au risque de faillite (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 5 à 48 trimestres.
- L'investisseur peut ne bénéficier que partiellement de l'évolution favorable des taux d'intérêt du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 1,625% par trimestre (soit un TRA maximum de 6,60%).
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul Taux CMS EUR 10 ans.
- Si le Taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 2,80%, l'investisseur ne recevra aucun coupon conditionnel ni en cours de vie ni à l'échéance.

⁽¹⁾ Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres), hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant.

⁽²⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾) et une garantie du capital en cas de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance⁽¹⁾. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

RISQUE DE CRÉDIT

Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur JPMorgan Chase Financial Company LLC. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

RISQUE DE MARCHÉ

Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant avoir des conséquences sur le montant des coupons perçus par l'investisseur.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.



ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES / PERTURBATEURS AFFECTANT LE SOUS-JACENT

Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le sous-jacent du produit notamment, la documentation juridique⁽²⁾ prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Veuillez-vous référer au paragraphe « Disponibilité du prospectus » en page 10 pour plus d'informations.

VERSEMENT DE COUPON & MÉCANISMES DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE COUPON INCONDITIONNEL (TRIMESTRES 1 À 4)

À l'issue des trimestres 1 à 4, quelle que soit la valeur du Taux CMS EUR 10 ans, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date de versement du coupon inconditionnel⁽²⁾ correspondante :

UN COUPON INCONDITIONNEL DE 1,625%⁽¹⁾

MÉCANISME DE COUPON CONDITIONNEL (TRIMESTRES 5 À 48)

À l'issue des trimestres 5 à 48, aux dates de constatation trimestrielle⁽²⁾ ou à la date de constatation finale⁽²⁾, si le Taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,80%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date de versement du coupon conditionnel⁽²⁾ correspondante :

UN COUPON CONDITIONNEL DE 1,625%⁽¹⁾

Sinon, le produit ne verse pas de coupon.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ (TRIMESTRES 5 À 47)

À l'issue des trimestres 5 à 47, aux dates de constatation trimestrielle⁽²⁾, si le Taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,00%, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le titre de créance s'arrête. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ correspondante :

LE CAPITAL INITIAL⁽¹⁾



LE COUPON CONDITIONNEL DÉFINI CI-DESSUS

Le TRA maximum est alors de : 6,60%⁽³⁾

Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 48)

En l'absence de remboursement automatique anticipé, à la date de constatation finale, le 19 mai 2037, on observe une dernière fois la valeur du Taux CMS EUR 10 ans.

CAS DÉFAVORABLE

Si le Taux CMS EUR 10 ans est strictement supérieur à 2,80%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date d'échéance, le 2 juin 2037 :

LE CAPITAL INITIAL⁽¹⁾

Le TRA minimum est alors de : 0,56%

CAS FAVORABLE

Si le Taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,80%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date d'échéance, le 2 juin 2037 :

LE CAPITAL INITIAL⁽¹⁾



LE COUPON CONDITIONNEL DÉFINI CI-DESSUS

Le TRA maximum est alors de : 6,60%⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres), hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant.

⁽²⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon conditionnel du trimestre 5 à 47 et d'un remboursement automatique anticipé activé au trimestre 47.

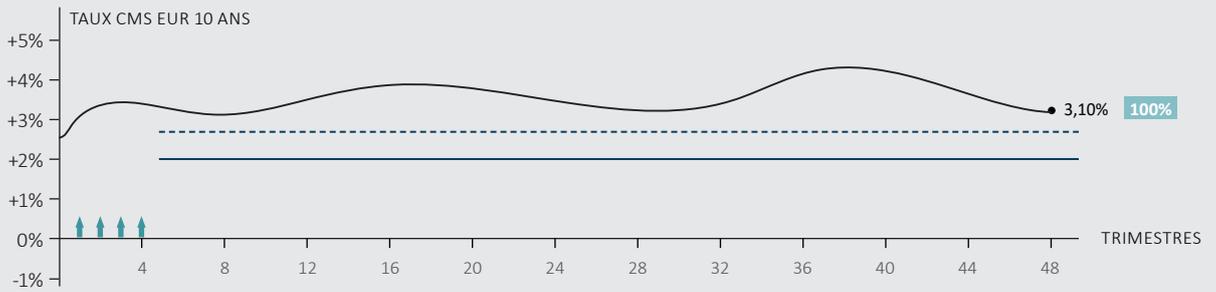
⁽⁴⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon conditionnel du trimestre 5 à 48.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Emetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

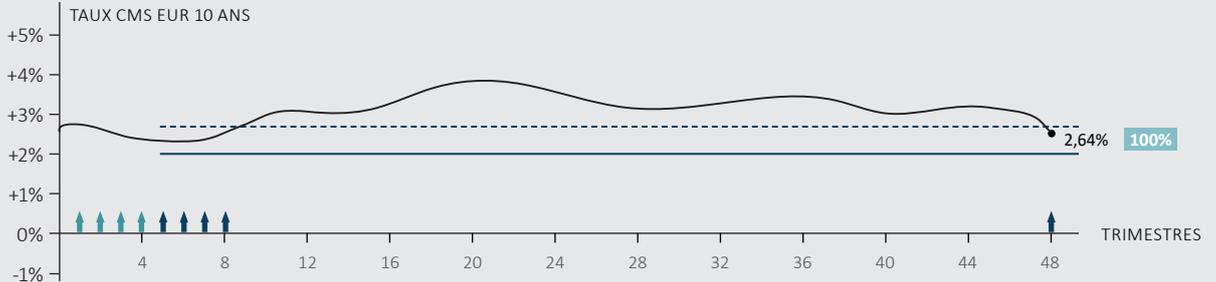
SCÉNARIO DÉFAVORABLE

LE TAUX CMS EUR 10 ANS EST TOUJOURS SUPÉRIEUR À 2,80%



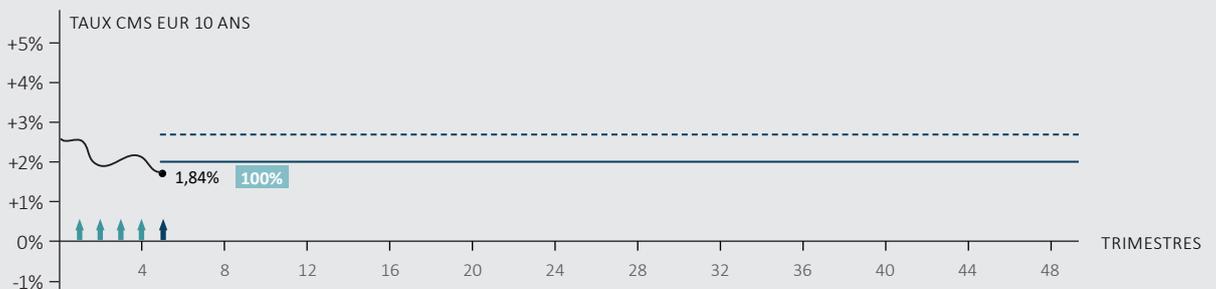
SCÉNARIO MÉDIAN

LE TAUX CMS EUR 10 ANS EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 2,80% À L'ISSUE DES TRIMESTRES 5 À 8 MAIS SUPÉRIEUR À LA BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ À L'ISSUE DES TRIMESTRES 5 À 47



SCÉNARIO FAVORABLE

LE TAUX CMS EUR 10 ANS EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 2,00% À L'ISSUE DU TRIMESTRE 5



LÉGENDE DESSCHÉMAS

- Valeur du Taux CMS EUR 10 ans
- - - - - Seuil du versement du coupon conditionnel
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique
- Pourcentage du capital remboursé
- ↑ Versement du coupon inconditionnel
- ↑ Versement du coupon conditionnel

INFORMATION IMPORTANTE

La valorisation de Taux Coupon Mai 2025 en cours de vie peut évoluer indépendamment du Taux CMS EUR 10 ans et connaître de fortes fluctuations en particulier aux dates de constatation trimestrielle⁽²⁾. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et de l'affectation effective et du suivi des fonds de Taux Coupon Mai 2025.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : LE TAUX CMS EUR 10 ANS EST TOUJOURS SUPÉRIEUR À 2,80%

- À chaque date de versement du coupon inconditionnel⁽²⁾, du trimestre 1 à 4, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 1,625% au titre de chaque trimestre.
- À chaque date de constatation trimestrielle⁽²⁾, du trimestre 5 à 47, le Taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 2,80%. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, aucun coupon n'est perçu et le produit continue.
- À la date de constatation finale⁽²⁾, le Taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,10% et est ainsi strictement supérieur à 2,80%, aucun coupon n'est perçu.
- **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date d'échéance⁽²⁾ le capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 0,56%) dans ce scénario.**

SCÉNARIO MÉDIAN : LE TAUX CMS EUR 10 ANS EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 2,80% À L'ISSUE DES TRIMESTRES 5 À 8 MAIS SUPÉRIEUR À LA BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ À L'ISSUE DES TRIMESTRES 5 À 47

- À chaque date de versement du coupon inconditionnel⁽²⁾, du trimestre 1 à 4, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 1,625% au titre de chaque trimestre.
- À chaque date de constatation trimestrielle⁽²⁾, du trimestre 5 à 8, le Taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,80% mais strictement supérieur à 2,00%. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors un coupon conditionnel de 1,625% au titre de ces trimestres.
- À chaque date de constatation trimestrielle⁽²⁾, du trimestre 9 à 47, le Taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieur à 2,80%. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, aucun coupon n'est perçu et le produit continue.
- À la date de constatation finale⁽²⁾, le Taux CMS EUR 10 ans est égal à 2,64% et est ainsi strictement supérieur à 2,00% mais inférieur à 2,80%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 1,625% au titre du trimestre.
- **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date d'échéance⁽²⁾ 101,625% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 1,28%).**

SCÉNARIO FAVORABLE : LE TAUX CMS EUR 10 ANS EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 2,00% À L'ISSUE DU TRIMESTRE 5

- À chaque date de versement du coupon inconditionnel⁽²⁾, du trimestre 1 à 4, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 1,625% au titre de chaque trimestre.
- À l'issue du trimestre 5, à la première date de constatation trimestrielle⁽²⁾, le Taux CMS EUR 10 ans est inférieur à 2,00%. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 1,625% au titre du trimestre.
- **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date de remboursement automatique anticipé correspondante⁽²⁾ 101,625% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 6,31%).**

⁽¹⁾Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres), hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant.

⁽²⁾Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

PRÉSENTATION DU TAUX

Le taux CMS (Constant Maturity Swap ou en français, swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée et constante dans le temps. Par exemple, le Taux CMS EUR 10 ans représente le taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 10 ans.

À l'inverse le taux d'intérêt d'une obligation d'une date d'échéance de 10 ans aura une durée égale à 10 ans uniquement au moment de son émission. Par conséquent, contrairement à un taux CMS EUR 10 ans qui a une durée constante de 10 ans, la durée du taux d'intérêt de cette obligation diminuera tous les jours du fait du raccourcissement quotidien de la durée de l'obligation.

Pour de plus amples informations sur le taux CMS EUR à 10 ans, veuillez consulter le lien suivant : <https://bourse.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB10/>.

ÉVOLUTION DU TAUX CMS EUR 10 ANS

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ceci est également valable pour ce qui est des données historiques de marché.

Performances historiques du Taux CMS EUR 10 ans
(Du 22/01/2013 au 22/01/2025)

En pourcentage



Source : Bloomberg janvier 2025

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé) et une garantie du capital en cas de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance.
Émetteur	JPMorgan Chase Financial Company LLC.
Garant	JPMorgan Chase & Co. ⁽¹⁾
Offre au public	Oui, en France
Période de commercialisation	Du 25 mars inclus au 10 mai 2025 inclus. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR001400WWJ8
Valeur nominale	1 000 euros
Durée d'investissement conseillée	12 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé.
Sous-jacent	Taux CMS EUR 10 ans (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort sur la page Reuters – ICESWAP2 ; Code Bloomberg : EUAMDB10 Index).
Garantie en capital	Capital garanti à l'échéance ou en cas de remboursement automatique anticipé.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Date d'émission	25 mars 2025
Dates de versement du coupon inconditionnel	2 septembre 2025, 3 décembre 2025, 5 mars 2026, 2 juin 2026.
Dates de versement du coupon conditionnel	2 septembre 2026, 3 décembre 2026, 5 mars 2027, 2 juin 2027, 2 septembre 2027, 3 décembre 2027, 6 mars 2028, 2 juin 2028, 4 septembre 2028, 4 décembre 2028, 5 mars 2029, 4 juin 2029, 3 septembre 2029, 3 décembre 2029, 5 mars 2030, 3 juin 2030, 2 septembre 2030, 3 décembre 2030, 5 mars 2031, 2 juin 2031, 2 septembre 2031, 3 décembre 2031, 4 mars 2032, 2 juin 2032, 2 septembre 2032, 3 décembre 2032, 7 mars 2033, 2 juin 2033, 2 septembre 2033, 5 décembre 2033, 6 mars 2034, 2 juin 2034, 4 septembre 2034, 4 décembre 2034, 5 mars 2035, 4 juin 2035, 3 septembre 2035, 3 décembre 2035, 4 mars 2036, 2 juin 2036, 2 septembre 2036, 3 décembre 2036, 5 mars 2037, 2 juin 2037.
Dates de constatation trimestrielle	19 août 2026, 19 novembre 2026, 19 février 2027, 19 mai 2027, 19 août 2027, 19 novembre 2027, 21 février 2028, 19 mai 2028, 21 août 2028, 20 novembre 2028, 19 février 2029, 21 mai 2029, 20 août 2029, 19 novembre 2029, 19 février 2030, 20 mai 2030, 19 août 2030, 19 novembre 2030, 19 février 2031, 19 mai 2031, 19 août 2031, 19 novembre 2031, 19 février 2032, 19 mai 2032, 19 août 2032, 19 novembre 2032, 21 février 2033, 19 mai 2033, 19 août 2033, 21 novembre 2033, 20 février 2034, 19 mai 2034, 21 août 2034, 20 novembre 2034, 19 février 2035, 21 mai 2035, 20 août 2035, 19 novembre 2035, 19 février 2036, 19 mai 2036, 19 août 2036, 19 novembre 2036, 19 février 2037.
Dates de remboursement automatique anticipé	2 septembre 2026, 3 décembre 2026, 5 mars 2027, 2 juin 2027, 2 septembre 2027, 3 décembre 2027, 6 mars 2028, 2 juin 2028, 4 septembre 2028, 4 décembre 2028, 5 mars 2029, 4 juin 2029, 3 septembre 2029, 3 décembre 2029, 5 mars 2030, 3 juin 2030, 2 septembre 2030, 3 décembre 2030, 5 mars 2031, 2 juin 2031, 2 septembre 2031, 3 décembre 2031, 4 mars 2032, 2 juin 2032, 2 septembre 2032, 3 décembre 2032, 7 mars 2033, 2 juin 2033, 2 septembre 2033, 5 décembre 2033, 6 mars 2034, 2 juin 2034, 4 septembre 2034, 4 décembre 2034, 5 mars 2035, 4 juin 2035, 3 septembre 2035, 3 décembre 2035, 4 mars 2036, 2 juin 2036, 2 septembre 2036, 3 décembre 2036, 5 mars 2037.
Date de constatation finale	19 mai 2037
Date d'échéance	2 juin 2037, en l'absence de remboursement automatique anticipé.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. (Cf. le « Rachat par J.P. Morgan SE » dans les avertissements en page 10).
Périodicité et publication de valorisation	Quotidienne, disponible sur Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de J.P. Morgan SE.
Agent de calcul	J.P. Morgan Securities plc, ce qui peut être source de conflits d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Règlement / Livraison	Euroclear France
Cotation	Une demande de cotation des titres de créance à la Bourse de Luxembourg sera faite à la date d'émission ou après celle-ci. Aucune garantie ne peut être donnée que cette demande de cotation et d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée d'ici la date d'émission).
Commissions de distribution	JP Morgan Chase Financial Company LLC et/ou ses affiliés paiera au distributeur une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
Éligibilité	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou d'un contrat d'épargne retraite (individuel ou collectif).
Droit applicable	Droit français

⁽¹⁾JPMorgan Chase & Co. : Standard Poor's A / Moody's A1 / Fitch AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 30 janvier 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du produit.

AVERTISSEMENTS

Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Le présent document est un document destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre donnant lieu à la publication d'un prospectus et de ce fait a été communiqué à l'Autorité des marchés financiers (AMF) conformément à l'article 212-28 du Règlement Général de l'AMF, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du prospectus » ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaut.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de JPMorgan Chase Financial Company LLC (JPMCFCL) ni de JPMorgan Chase & Co. (JPMCC) pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. JPMorgan Chase Financial Company LLC (JPMCFCL) ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans les produits.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le support décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique complète. La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives inscrites dans le cadre du Prospectus de Base dénommé « J.P. Morgan Structured Securities Programme for the issuance of Notes, Warrants and Certificates » approuvé et publié le 5 décembre 2024 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2518861>), les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Final Terms) (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2535093>) sont disponibles aux adresses suivantes : <https://jpmorgan.com> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peut être obtenu gratuitement auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne sur simple demande. Le Prospectus de Base expirera le 5 décembre 2025. Le nouveau prospectus de base sera publié sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) et sur <https://sp.jpmorgan.com>. Après l'expiration du Prospectus de Base daté du 5 décembre 2024, l'offre des titres de créances se poursuivra dans le cadre du nouveau prospectus de base. Les modalités des titres de créances du Prospectus de Base seront incorporées par référence dans le nouveau prospectus de base et continueront à s'appliquer aux titres de créances. La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site <https://www.jpmorgan-key-information-documents.com/priips/> ou peut être obtenu sur simple demande auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

COMMERCIALISATION DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION : L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

DONNÉES DE MARCHÉ : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

RACHAT PAR J.P. MORGAN SE : J.P. Morgan SE offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à J.P. Morgan SE étant déterminées de bonne foi par J.P. Morgan SE. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), J.P. Morgan SE anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de J.P. Morgan SE. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par J.P. Morgan SE.

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT VOS PLACEMENTS ET LES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS : Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque JPMorgan Chase & Co ou l'une de ses filiales (collectivement, « J.P. Morgan ») est incitée d'un point de vue économique ou autre, ou est susceptible de l'être, à agir dans son propre intérêt dans le cadre de sa gestion des portefeuilles de ses clients. Des conflits peuvent par exemple se produire (dans la mesure où votre compte autorise de telles activités) dans les cas suivants : (1) lorsque J.P. Morgan investit dans un produit d'investissement, tel qu'un fonds commun de placement, un produit structuré, un compte géré séparément ou un hedge fund créé ou géré par JPMorgan Chase & Co ou une filiale ; (2) lorsqu'une entité J.P. Morgan obtient des services, tels que l'exécution et la compensation des ordres, auprès d'une filiale ; (3) lorsque J.P. Morgan perçoit un paiement en contrepartie de l'achat d'un produit d'investissement pour le compte d'un client ou (4) lorsque J.P. Morgan perçoit le paiement en contrepartie de services fournis (dont les services aux actionnaires, de comptabilité ou de dépôt) au titre des produits d'investissement achetés pour le portefeuille d'un client. D'autres conflits peuvent survenir en raison des relations que J.P. Morgan entretient avec d'autres clients ou lorsque J.P. Morgan agit pour son propre compte.

Bien que nos stratégies gérées en interne concordent généralement avec nos perspectives et notre connaissance des processus d'investissement, ainsi qu'avec la philosophie mise en pratique en matière de risque et de conformité de la société, il est important de rappeler que J.P. Morgan perçoit des commissions globales plus élevées lorsque des stratégies gérées en interne sont sélectionnées. Vous pouvez choisir d'exclure les stratégies gérées par J.P. Morgan (autres que les avoirs bancaires et fonds de liquidités) dans certains portefeuilles.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS AFFECTANT LE(S) SOUS-JACENT(S) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.



CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.

Siège social :

1, rue Louis Lichou
29480 LE RELECQ-KERHUON

Siren 775 577 018 RCS Brest.
Orias 07 025 585

Crédits photos : unsplash.com / pexels.com



Crédit Mutuel
ARKEA